

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 43497 B1** (51) Cl. internationale : **F16B 2/22; A01G 9/12**
- (43) Date de publication : **30.09.2020**

-
- (21) N° Dépôt : **43497**
- (22) Date de Dépôt : **26.09.2018**
- (30) Données de Priorité : **13.10.2017 FR 1759622**
- (71) Demandeur(s) :
- **Gautherot, Basile, 22 Rue du 2ème DB 10110 Buxières sur Arce (FR)**
 - **Gautherot, Philippe, 3 Rue du Vieux Moulin 10110 Buxières sur Arce (FR)**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP 18196943.7
- (72) Inventeur(s) : **Gautherot, Basile ; Gautherot, Philippe**
- (74) Mandataire : **M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI**

(54) Titre : **DISPOSITIF DE MAINTIEN D'UN PLANT LE LONG D'UN FIL SUSPENDU**

- (57) Abrégé : La présente invention concerne un dispositif de maintien (1) agencé pour maintenir un plant (2) le long d'un fil (3) comportant une première branche (4) et une deuxième branche (5) reliées entre elles par une charnière (6) afin de pouvoir bouger entre une position "ouverte" et une position "fermée", et réciproquement, les extrémités libres de ses première et deuxième branches (4,5) étant pourvues respectivement de moyens de fermeture (7) et de moyens de fermeture complémentaires (8) pour les maintenir en position "fermée", remarquable en ce que la charnière (6) tend à ramener le dispositif de maintien (1) dans sa position "ouverte", en ce que les moyens de fermeture (7) comprennent au moins un orifice, une rampe inclinée et en ce que les moyens de fermeture complémentaires (8) comprennent un crochet apte à coopérer avec ledit orifice, ladite rampe inclinée servant à guider ledit crochet pour le positionner au-dessus dudit orifice.

1 - Dispositif de maintien (1) agencé pour maintenir un plant (2) le long d'un fil (3) comportant une première branche (4) et une deuxième branche (5) disposées en vis-à-vis et reliées entre elles à l'une de leurs extrémités par une charnière (6) permettant de bouger ces dernières entre une position "ouverte" dans laquelle le dispositif de maintien (1) est tel que les extrémités libres de ses première et deuxième branches (4,5) sont distantes et une position "fermée" dans laquelle lesdites extrémités libres coopèrent, et réciproquement, les extrémités libres de ses première et deuxième branches (4,5) étant pourvues respectivement de moyens de fermeture (7) et de moyens de fermeture complémentaires (8) pour maintenir le dispositif de maintien (1) en position "fermée", ledit dispositif de maintien (1) étant **caractérisé** en ce que la charnière (6) tend à ramener le dispositif de maintien (1) dans sa position "ouverte", **en ce que** les moyens de fermeture (7) comprennent au moins un orifice (71), une rampe inclinée (72) et **en ce que** les moyens de fermeture complémentaires (8) comprennent un crochet (81) apte à coopérer avec ledit orifice (71), ladite rampe inclinée (72) servant à guider ledit crochet (81) pour le positionner au-dessus dudit orifice (71).

2 - Dispositif de maintien (1) selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que la charnière (6) est en forme générale de U élastiquement déformable et comporte une première aile (61) et une deuxième aile (62) reliées entre elles à l'une de leurs extrémités par une âme (63), les autres extrémités des première et deuxième ailes (61,62) étant solidaires respectivement des première et deuxième branches (4,5) du dispositif de maintien (1).

3 - Dispositif de maintien (1) selon la revendication 2 **caractérisé** en ce que la charnière (6) comporte deux

languettes (64) s'étendant chacune perpendiculairement de la face interne respective des première et deuxième ailes (61,62) et en direction de l'intérieur de ladite charnière (6).

4 - Dispositif de maintien (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisé** en ce que l'orifice (71) est aménagé de sorte que son axe soit globalement perpendiculaire au plan P contenant les lignes neutres des première et deuxième branches (4,5) du dispositif de maintien (1).

5 - Dispositif de maintien (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 **caractérisé** en ce que la rampe inclinée (72) est issue de l'extrémité libre des moyens de fermeture (7) et s'étend au-dessus et en direction dudit orifice (71) des moyens de fermeture (7).

6 - Dispositif de maintien (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 **caractérisé** en ce que les moyens de fermeture (7) comprennent un talon de retenue (73).

7 - Dispositif de maintien (1) selon la revendication 2 **caractérisé** en ce que le talon de retenue (73) est issu de l'extrémité supérieure de ladite rampe inclinée (72) et s'étend parallèlement au plan P contenant les lignes neutres des première et deuxième branches (4,5) et en partie au-dessus de l'orifice (71).

8 - Dispositif de maintien (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 **caractérisé** en ce que chacune des première et deuxième branches (4;5) comprend respectivement une barre (41;51) en forme globale de C et, sensiblement au milieu de cette barre (41;51), des rebords (42,43;52,53) disposés en saillie respectivement sur le dessus et le dessous de ladite barre (41;51), lesdits rebords (42,43;52,53)

augmentant la rigidité de ladite barre (41;51) et donc des première et deuxième branches (4;5), et facilitant la préhension à la main du dispositif de maintien (1) par un opérateur.